

Déposez vos offres du mercredi 18 juin 2025 de 12H30

Au jeudi 19 juin 2025 à 12H30

Sur le site www.immo-interactif.fr

SAINTE COLOMBE (40700) – 933 CHEMIN DES ARRIECS



1^{ère} offre possible : 30 000 €

Minimum du pas des offres : 2 000 €

(Honoraires de négociation 10% TTC charge vendeur et frais de mise en vente de 1 200€ TTC, charge acquéreur)

Proche de HAGETMAU, dans un quartier pavillonnaire et calme.

Maison ancienne en pierre à usage d'habitation de 6 pièces principales, 142 m² environ et élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Combles aménageables.

Comprenant :

RDC : séjour, cuisine - salle à manger, dégagement, salle de bains, 2 chambres.

Entresol.

Etage : palier et deux chambres

Dépendance : 34 m².

Grange : 31 m².

Travaux à prévoir.

L'ensemble est cadastré section A 244, 245 et 790 pour 2 107 m².

Taxe foncière (2024) : 517 euros

Visites sans rendez-vous

Le vendredi 23 mai

Et le mardi 10 juin

De 10H00 à 11H00

Renseignements

Renseignements :

07.61.76.18.99

Maître Sandie LARRERE

Notaire à MUGRON (40)

Place des Arènes

Les désignations et caractéristiques ne sont pas garanties et ne peuvent entraîner aucune responsabilité.

Immo-Interactif® permet de formuler sur Internet votre offre pour un bien immobilier mis en vente. Et ce, en toute transparence puisque les offres sont déposées en temps réel par les acquéreurs potentiels sur www.immo-interactif.fr, site officiel des Notaires de France, pendant une période de 24 heures.

Le notaire orchestre et sécurise le processus en validant les accès à la vente. La transaction ne se conclut que par la suite, lorsque le vendeur accepte par la signature d'un avant-contrat, l'offre qui correspond le mieux à ses critères, définis dans un cahier des conditions particulières qui a été préalablement porté à la connaissance des acquéreurs potentiels.

AVANTAGES

- **Sélection** : l'adresse, le descriptif et les visites permettent une réelle sélection des biens,
- **Liberté de décision** : l'acheteur potentiel propose son prix sans pression, en ayant connaissance des offres faites par les autres acquéreurs potentiels,
- **Transparence** : les internautes visualisent en direct sur immo-interactif.fr l'ensemble des offres et peuvent ainsi appréhender en temps réel le prix du marché,
- **Sécurité** : le dossier est contrôlé depuis la mise en vente jusqu'à la signature du contrat par un notaire.

CONDITIONS POUR SE PORTER ACQUEREUR

- À la suite de la visite et à la réception du dossier complet par mail, **retournez la demande d'agrément** valant acceptation des conditions de vente signée et **accompagnée des documents justificatifs** suivants (l'ensemble par retour de mail) :
 - Copie de la pièce d'identité pour les personnes physiques
 - Extrait Kbis et copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales
 - Plan de financement (montant de l'apport, simulation de la banque...)
- **Enregistrez votre demande de participation sur www.immo-interactif.fr** : accédez à la page de détail de l'annonce, cliquez sur « Participer à la vente » et remplissez le formulaire informatique (validation en 2 étapes, n'oubliez pas de consulter vos mails) : votre demande de participation est ainsi automatiquement transmise au notaire.
- **Recevez un agrément électronique** délivré par le notaire pour vous permettre de porter des offres. Un mail vous confirme que vous pourrez participer à la vente dès qu'elle débutera.



Aucun agrément n'est délivré après l'ouverture de la période de réception des offres (24h).

COMMENT FAIRE SES OFFRES ?

- Connectez-vous sur www.immo-interactif.fr :
- Recherchez et accédez à l'annonce en immo-interactif® à laquelle vous souhaitez participer.
- Identifiez-vous avec votre adresse email et le mot de passe avec lequel vous avez créé votre compte et validé votre demande de participation. Vous accédez à la salle des ventes en ligne : faites vos offres selon le pas des offres défini.
- Cliquez sur « Faire une offre » dans la salle des ventes située à droite des visuels de l'annonce.
- Validez votre offre : elle s'affiche immédiatement.

IMPORTANT : conformément au mandat signé par le vendeur, seules les offres inscrites sur le site seront retenues.

Si votre offre est inférieure au prix de réserve : le Notaire la soumettra au vendeur pour accord.

Sélection de l'offre et signature de l'avant-contrat À l'issue de la période de réception des offres, le vendeur retient celle qui répond le mieux à ses attentes (prix de réserve, financement) : ce n'est pas forcément la plus élevée. Il signe alors un compromis ou une promesse de vente chez son notaire.

La suite de la procédure se déroule comme une vente traditionnelle.

FIN DES OFFRES

Compte tenu des aléas liés aux transmissions téléphoniques et des performances variables des systèmes informatiques de chaque amateur, si une offre intervient dans les 4 minutes précédant l'heure de fin des offres, cette dernière sera repoussée de 4 minutes, pour permettre à un amateur de proposer une meilleure offre. Une nouvelle offre entraînera à son tour le report de la fin des offres de 4 minutes supplémentaires. Du fait du report de la « deadline », il est fortement déconseillé d'attendre les dernières secondes pour faire son offre, vous ne risqueriez que de perdre la possibilité de voir votre offre prise en compte.